
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 19 novembre 2012
Séance tenue le 19 novembre 2012

Résolution: CM12 1018

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel

Vu la résolution CM12 0323 de la séance du conseil municipal du 16 avril 2012 adoptant comme projet de règlement P-12-018 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »;

Vu la résolution CM12 0323 de la séance du conseil municipal du 16 avril 2012 adoptant comme projet de règlement P-04-047-124 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 5 juin 2012, tel qu'il appert dans son rapport daté du 15 août 2012;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 24 septembre 2012, par sa résolution CM12 0776;

Attendu que suite à cette consultation publique aucune modification n'a été apportée aux projets de règlements P-12-018 et P-04-047-124;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2012, par sa résolution CE12 1858;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité en ce qui a trait au Règlement 12-018.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal en ce qui a trait au Règlement 04-047-124.

44.01 1120219001
/cb

Michael APPLEBAUM

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

*Règlement 12-018
Règlement 04-047-124*

Signée électroniquement le 20 novembre 2012